

COMMUNE DE BONREPOS SUR AUSSONNELLE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2016

Convocation du : 25/10/2016

PRESENTS : D. Gasc, I. Caubet, JP Combret, B. Gelis, B. Lagarde, C. Moratona, F. Moure, V. Sarthou

ABSENTS/EXCUSES : T. Chebelin, C. Babot (procuration à T. Chebelin), D. Ralière (procuration à F. Moure), F. Vennel (procuration à D. Gasc), P. Delière, N. Sans.

Ordre du jour :

- Décisions modificatives
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 5 octobre 2016

Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

- **Décisions modificatives budgétaires**

Monsieur le maire explique qu'il a souhaité convoquer un conseil et respecter la règle dans la mesure où il s'agit d'un investissement à caractère d'urgence qui est l'achat d'un photocopieur.

Depuis le 17 août, le photocopieur du secrétariat est en panne.

Nous avons un appareil de secours depuis 1 mois et dans l'attente d'un achat. Lequel doit être récupéré très prochainement, d'où le caractère d'urgence.

Il s'agit de ratifier les propositions de Konica :

- rachat du photocopieur prêté, 4900 € HT pour 5500 € TTC. Au-delà de sa capacité, il aurait pu être utilisé pour éditer l'Echo, mais au prix de la copie, le coût est équivalent à celui de prestataire. Et c'est sans compter le temps passé.

- Autre proposition avec une capacité moindre, mais neuf pour 3450 € HT

- Autre option : neuf ou location ?

Après analyse, on a opté, on réunion d'adjoints pour l'achat plus que la location.

JPC : Sur 7 ans, le coût d'amortissement est de 40 € par mois au lieu de 62 € par mois à la location.

JP. Combret et F. Moure ont reçu des commerciaux d'autres marques.

A l'achat, il y a un contrat de maintenance, et on récupère la TVA, on n'a pas de subvention sauf pour les équipements scolaires, ce qui n'est pas le cas de celui-ci.

Le remplacement du photocopieur n'a pas été prévu au budget, il faut faire une DM et prendre le montant dans les dépenses imprévues de la section investissement.

En supplément, le contrat de maintenance prévoit un coût à la page qui inclut les consommable et les réparations.

Pour l'achat de cette photocopieuse de 3450 € HT et puiser dans les dépenses imprévues.

Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

➤ **Versement d'une subvention pour le Téléthon**

Monsieur le maire rappelle que suite au versement des subventions aux associations, il restait 150 € non attribué, pour lesquels il a été décidé un versement pour l'organisation du Téléthon. Il faut passer par une association qui pourra le reverser aux personnes en charge de l'organisation.

On se propose de verser la somme aux Artistes Amateurs.

Il faut délibérer pour affecter cette somme.

Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

➤ **Questions diverses**

FM : Cendrine Babot est venu réclamer les courriers de la CCR émis et reçus et le secrétariat les lui a refusés disant qu'ils étaient dans le bureau du maire.

Françoise Moure, demande à avoir copie de tous les courriers.

IC : Bien qu'élus nous n'avons pas accès aux documents produits et reçus par la mairie, sauf à faire partie des commissions concernées.

FM : Est-ce qu'on peut consulter ces courriers?

DG : Les courriers dont j'ai eu connaissance, peuvent être consultés.

Séance levée à 19h36